

Le B.S. mythes et réalités

GUIDE DE CONSCIENTISATION

Par Marc-André DENIGER

2^e édition 2012

**Conseil canadien de développement social
Front commun des personnes assistées sociales**

Cet ouvrage est une réédition électronique légèrement remaniée de DENIGER, Marc-André, *Le B.S., mythes et réalités. Guide de conscientisation*. Conseil canadien de développement social / Front commun des personnes assistées sociales, Novembre 1992.

Toute reproduction est permise et même encouragée, en mentionnant la source.

Front commun des personnes assistées sociale et Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2012. Disponible sur les sites www.fcpasq.qc.ca et www.pauvrete.qc.ca .

Avant-propos de la 2^e édition

Pourquoi une seconde édition

Au Québec, comme partout ailleurs en Occident, la lutte à la pauvreté se heurte au mur des préjugés. Les personnes en situation de pauvreté nous ont fait découvrir comment elles en sont affectées dans leur quotidien : souffrance, exclusion, atteinte à la dignité, perte d'estime de soi, projets entravés, déni de leurs droits. L'action collective avec d'autres militants et militantes a aussi permis de réaliser l'ampleur des conséquences sociales et politiques des préjugés : intégration du discours sur les aptitudes à l'emploi, décisions politiques discriminantes, justifications des inégalités, maintien du statu quo.

Il y a plus de 20 ans, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et le Conseil canadien de développement social commandaient une recherche qui a donné naissance au présent guide de conscientisation. Solidement ancré dans la réalité des personnes assistées sociales, nourri de l'action des organismes de défense des droits, le document s'est mérité une large diffusion dans les années qui ont suivi sa publication. Avec les années, il est toujours demeuré un outil important pour les groupes membres du FCPASQ en particulier.

Et pour cause : il est encore le document québécois le plus pertinent pour prendre conscience des préjugés et de leurs effets destructeurs. C'est pourquoi le Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Front commun des personnes assistées sociales, deux organisations engagées dans la lutte aux préjugés, ont convenu d'en faire une réédition électronique et de le remettre dans l'actualité.

Des modifications au document initial

La plus importante modification apportée à l'ouvrage est une mise à jour des outils d'animation qui forment la dernière section de l'ouvrage : plusieurs de ces outils ont connu des remaniements au fil des années et nous avons contacté leurs auteur-e-s pour obtenir les dernières versions disponibles.

Un encadré a été ajouté dans l'introduction pour donner des statistiques plus récentes sur l'aide sociale. De plus, quelques notes viennent expliquer les différences de contexte lorsque pertinent, surtout à propos de la loi d'aide sociale qui a subi deux importantes révisions depuis la production du document. Toutes les notes en bas de page sont des notes de la réédition.

Enfin, une révision linguistique et une féminisation du document ont aussi été faites.

Malgré tout, bien que ce document ait été réfléchi et écrit en 1992, vous remarquerez encore le haut niveau d'actualité dans lequel il s'insère. Les deux dernières réformes qui ont marqué le vécu des personnes assistées sociales depuis son écriture n'auront eu malheureusement aucun effet bénéfique sur les conditions de vie de ces personnes et sur les préjugés dont elles sont victimes.

Crédits

Nous remercions les personnes qui ont collaboré à cette réédition, notamment M. Marc-André Deniger qui a fourni le fichier électronique de la première version.

Table des matières

Avant-propos de la 2^e édition	3
<i>Pourquoi une seconde édition</i>	3
<i>Des modifications au document initial</i>	3
<i>Crédits</i>	3
Table des matières	4
Introduction	6
<i>Buts</i>	7
<i>Le cheminement</i>	8
<i>Remerciements</i>	9
<i>Organisation du texte</i>	10
1) QUE SONT LES PRÉJUGÉS ET À QUOI SERVENT-ILS ?	11
<i>Éléments de définition</i>	11
<i>A quoi servent les préjugés ?</i>	11
<i>La représentation de la personne assistée sociale dans la société québécoise</i>	12
<i>Quels sont les principaux préjugés contre les personnes assistées sociales ?</i>	13
<i>Les mythes et la réalité</i>	14
<i>Quand on veut on peut!</i>	14
<i>Les assistés sociaux sont des fraudeurs</i>	15
<i>Le montant des prestations est trop élevé et incite les gens à ne pas travailler</i>	16
2) COMMENT ET PAR QUI SONT PRODUITS ET REPRODUITS LES PRÉJUGÉS	18
<i>Le rôle du gouvernement et de la Loi de l'aide sociale</i>	18
<i>Les classes sociales</i>	19
<i>Les autres sources</i>	20
3) COMMENT LES PRÉJUGÉS SONT-ILS VÉCUS ?	22
<i>Au plan de l'identité personnelle</i>	24
<i>L'amitié</i>	25
<i>Les relations familiales</i>	26
<i>Le rapport à l'école</i>	26
<i>Le processus d'intériorisation des préjugés.</i>	27
4) AGIR ENSEMBLE	29
<i>L'exercice du budget</i>	31
<i>Jeu : Tomber sur l'aide sociale; le Bien-être, ça se vit comment?</i>	33

<i>Misère Made in Québec</i>	35
<i>Jeu des statues parlantes</i>	36
<i>Jeu de mots sur ma réalité et mon vécu de personne assistée sociale</i>	38
<i>Pour dépasser les préjugés de nos sociétés</i>	39
Lectures recommandées	44
Annexe 1	45
<i>Schéma d’entrevue avec les militant-e-s des groupes</i>	45
Annexe 2	46
<i>Schéma guide d’entrevue avec les personnes assistées sociales</i>	46

Introduction

Au Québec, en mars 1991, 594 879 personnes (adultes et enfants) sont bénéficiaires de la sécurité du revenu, soit 9 % de l'ensemble de la population. Il faut noter que 167 193 enfants de moins de 18 ans vivent dans des familles assistées sociales, ce qui représente 10 % des enfants québécois.

Ces personnes vivent au sein de 366 215 ménages. Un ménage peut être composé d'une personne seule, d'un adulte avec enfant-s, d'un couple avec ou sans enfant.

La majorité des ménages est composée de personnes seules (65,1 %). Les familles avec enfants représentent 29,2 % des ménages. Plus des deux tiers (70,3 %) de ces familles avec enfants sont des familles monoparentales. Rappelons que dans l'ensemble de la population, les familles monoparentales représentent environ 20 % des familles avec enfants.

94 % des familles monoparentales bénéficiaires de la sécurité du revenu sont dirigées par des femmes. Cette proportion de femmes cheffes de familles monoparentales est plus élevée à la sécurité du revenu que dans l'ensemble de la population.

Les personnes assistées sociales sont généralement peu scolarisées. Parmi la clientèle apte au travail, une majorité (58 %) n'a aucun diplôme.

D'autre part, les personnes assistées sociales ont des revenus qui les situent nettement sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada. Dans une étude sur la pauvreté au Québec (MMSRFP, 1990), on établit le revenu annuel des diverses catégories de bénéficiaires en regard des seuils de faible revenu de Statistique Canada

VINGT ANS PLUS TARD

En janvier 2012, 470 031 personnes (adultes et enfants) reçoivent une prestation d'aide sociale, soit 7 % de la population. Il y a 108 215 enfants qui vivent dans des familles assistées sociales, soit 7 % des enfants québécois.

Ces personnes vivent dans 328 902 ménages, dont la majorité, soit 77,1 %, sont des ménages de personnes seules. Les ménages avec enfants représentent 18,4 % des ménages. Les deux tiers (67,9 %) de ces familles avec enfants sont des familles monoparentales. Dans l'ensemble de la population, les familles monoparentales représentent environ 25 % des familles avec enfants.

On ne sait pas actuellement combien de ces familles recevant de l'aide sociale sont dirigées par des femmes.

Il y a la même proportion de personnes sans diplôme, soit 58 %.

Le revenu annuel des personnes assistées sociales est nettement en dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada pour 2009. Il représente entre 40 % et 78 % du seuil pour une région urbaine de 500 000 personnes et plus.

pour 1986. Le revenu annuel d'une personne assistée sociale représente entre 51 % et 62 % du seuil de faible revenu de Statistique Canada (pour une région urbaine de 500 000 personnes et plus) (MMSRFP, 1990 : 239).

Ainsi, les personnes assistées sociales peuvent être considérées comme l'un des groupes les plus pauvres de notre société.

Cette pauvreté ne se traduit pas exclusivement en termes économiques. La pauvreté engendre aussi des situations de marginalisation, d'exclusion et d'isolement social qui sont renforcées par le jugement que notre société porte sur cette catégorie sociale. L'étiquette "pauvre" est gênante. (...) Paresseux, malhonnêtes, exploitateurs, immoraux, faibles d'esprit, voilà des qualificatifs qu'on entend et qui indiquent de quel ordre sont les accusations portées contre les pauvres, contre les mauvais, en tout cas, car on admet volontiers qu'il y en a de bons. On est donc scandalisé par la mauvaise qualité des personnes pauvres, et le jugement défavorable est souvent suivi d'une proposition d'action visant à corriger ou à punir les mauvais, à récompenser les bons. (Lessard, 1987 : 249)

Parmi les pauvres, les personnes assistées sociales constituent certainement l'un des groupes les plus touchés par ces jugements et préjugés. Dans un sondage réalisé en 1987 (MMSR, 1988) auprès de personnes assistées sociales, une majorité de répondantes soulignent l'opinion négative (ou très négative) de la population et des employeurs à leur égard. Des agents de développement de l'employabilité font une évaluation similaire de l'opinion de la population et des employeurs à l'égard des personnes assistées sociales.

Les personnes à l'aide se sentent majoritairement perçues négativement par la population. (...) Les agents ressentent également en grande proportion cette perception négative entretenue par la population à l'égard de leurs clients. (MMSR, 1988 : 248)

La démarche ayant mené à la rédaction du présent guide avait comme point de départ les questions suivantes : comment, par qui et

pourquoi les mythes et les préjugés à l'endroit des personnes assistées sociales sont-ils produits et reproduits? Le "comment" s'interroge sur les mécanismes par lesquels ces préjugés sont socialement construits, transmis et renforcés. La question "par qui" cherche à identifier les acteurs sociaux reproduisant ces préjugés, qui individualisent les causes des problèmes sociaux. Le "pourquoi" propose une analyse des fonctions de ces préjugés; à quoi servent-ils? Que justifient-ils au plan des politiques sociales et à celui des décisions politiques des gouvernements?

Buts

Pour répondre à ces questions, nous avons conçu cet outil de formation qui vise à susciter la réflexion et l'action émancipatrice. Notre démarche s'inscrit résolument dans une perspective de conscientisation. Elle repose sur un parti pris favorable envers les personnes assistées sociales et veut contribuer activement à la promotion des droits de ces mêmes personnes, ainsi qu'à leur épanouissement et à leur pleine intégration dans la société québécoise.

Cet ouvrage vise principalement les personnes assistées sociales elles-mêmes et les intervenant-e-s qui travaillent avec ces mêmes personnes.

Parce qu'il s'inscrit dans une perspective d'émancipation des opprimé-e-s, ce guide accorde beaucoup de valeur à la parole des personnes assistées sociales. Il cherche aussi à mettre en valeur les outils d'animation déjà conçus par les regroupements de personnes assistées sociales pour lutter contre les préjugés dont elles sont victimes.

Le cheminement

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et le Bureau du Québec¹ du Conseil canadien de développement social (CCDS) sont à l'origine de ce projet. Après une première exploration de la problématique, nous avons formé un groupe de travail dont le rôle fut d'encadrer la démarche de cueillette des données, l'analyse ainsi que la conception du document final.

Le projet fut d'abord formulé strictement sur la question de la fraude à l'aide sociale. Suite à diverses offensives ayant justifié le caractère coercitif de la réforme de l'aide sociale² et le renforcement des contrôles administratifs (opérations boubou-macoutes³), le besoin s'est rapidement fait sentir d'élargir l'objet de la démarche à d'autres formes de préjugés, afin de tenir compte de la diversité des préjugés et de leur impact dans la vie des personnes assistées sociales.

Pour réaliser le guide, nous avons pris connaissance de la littérature pertinente et orchestré deux séries d'entrevues semi-dirigées : une première d'une durée de trois heures avec des militant-e-s au sein de groupes de défense de droits des personnes assistées sociales et une

seconde série de dix entrevues de groupes constitués de huit à quinze personnes assistées sociales (105 personnes au total).

Le profil des personnes interviewées se résume à ce qui suit:

- La majorité (42 %) des personnes étaient âgées de 30 à 44 ans. La balance de notre échantillon se subdivisait d'abord en deux sous-groupes d'égales proportions représentant les personnes âgées de moins de 21 ans (19 %) et celles âgées de 21 à 29 ans (19 %), puis, en deux autres sous-groupes formés par les 45 à 54 ans (14 %) et par les 55-64 ans (6 %). Aucun participant aux entrevues n'était âgé de plus de 65 ans.
- Notre échantillon représentait les hommes et les femmes dans des proportions à peu près égales (51 % et 49 % respectivement).
- 58 % des personnes interviewées étaient des célibataires, 14 % étaient mariées ou conjointes de faits, 25 % étaient divorcées et 3 % étaient veufs ou veuves. On doit aussi souligner la présence significative des cheffes de familles monoparentales parmi cet échantillon, malgré qu'il soit impossible de distinguer leur représentation réelle au plan statistique.
- 57 % des personnes interviewées n'avaient pas d'enfant, 16 % avaient un enfant, 12 % avaient deux enfants et 27 % avaient trois enfants et plus (un nombre variant de 3 à 17 enfants).
- Au plan de la scolarité, 43 % de notre échantillon présentait un niveau de scolarité inférieur à neuf (9) ans et 33 % entre neuf (9) et onze (11) ans. Cette proportion de 76 % avec une scolarité inférieure au diplôme secondaire est similaire aux tendances

¹ Ce Bureau québécois n'existe plus.

² Il s'agit de la réforme de la fin des années '80 qui a abouti à la *Loi sur la sécurité du revenu*, entrée en vigueur en 1989 et surnommée Loi 37 selon le numéro porté par le projet de loi.

³ Surnom donné par la population aux agents enquêteurs qui allaient faire des vérifications au domicile des personnes assistées sociales. Ce nom fait allusion aux tonton-macoutes du régime Duvalier en Haïti en y incorporant le surnom donné au premier ministre Bourassa alors en poste. Un jugement de Cour a statué que ces visites sans consentement des personnes visées constituaient une violation des droits selon les Chartes québécoise et canadienne des droits.

généralement observées dans les études analysant les caractéristiques des personnes assistées sociales au Québec. 9 % des personnes interviewées avaient plus de douze (12) ans de scolarité et 16 % n'ont pas fourni les informations permettant d'évaluer leur degré de scolarisation.

- Ces personnes avaient toutes l'aide sociale comme principale source de revenu. Leur revenu annuel moyen est estimé à 6990 \$ pour les personnes seules et à 13,328 \$ pour les familles.

D'autre part, il est important de souligner que nous ne disposons pas des moyens budgétaires et techniques nécessaires pour réaliser une démarche de cueillette de données supplémentaires qui nous auraient permis d'étudier plus à fond la perception des personnes assistées sociales dans la population québécoise en général. Pour faire face à cette contrainte matérielle, nous avons dû nous contenter des éléments d'analyse fournis par les documents d'évaluation du MMSR⁴ et par certains sondages. Nous proposerons un bref bilan de ces informations à la section suivante du guide.

Remerciements

Les travaux de recherche et de rédaction ont été réalisés en collaboration avec Jean-Yves Desgagnés (Front commun des personnes assistées sociales du Québec) et avec un collectif - dont il fut préalablement question - formé par des délégué-e-s de groupes communautaires

représentant les intérêts des personnes assistées sociales soit : Louise Messier et Jeannette Thériault de l'ODAS du sud-ouest, Nicole Jetté et Gilberte Vachon du REPAS de Granby, Carmen Brouillette et Steeve Campbell de la permanence du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Nicole Duchesne et Françoise Savoie du Centre d'information communautaire de St-Hyacinthe. Nous tenons à remercier chaleureusement ces personnes pour leur précieuse collaboration et leur engagement de tous les moments.

De plus, nous remercions Monique Lafontaine pour la correction et la révision du texte, ainsi que Jean-Pierre Fillion pour l'édition électronique du document.

De même, nous tenons à remercier la Conférence religieuse canadienne du Québec et les député-e-s membres de l'Assemblée nationale du Québec suivants: Jocelyne Caron, Réjean Doyen, Gérald Godin, Louise Harel, Robert M. Libman, Pauline Marois, John Ciaccia, Francis Dufour, Denis Lazure, pour le soutien financier qu'ils et elles ont fourni pour la réalisation de cet ouvrage.

⁴ MMSR : Ministère de la Main d'œuvre et de la Sécurité du revenu, devenu en 1989 le Ministère de la Main d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP), appelé en 2012 Ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MESS).

Organisation du texte

Cet ouvrage est divisé de la façon suivante :

- La première section s'interroge sur la nature des préjugés contre les personnes assistées sociales en les identifiant, en fournissant les principaux éléments de définition pour les comprendre et en expliquant leurs principales fonctions.
- La seconde partie cherche à identifier les principales caractéristiques de ces préjugés, les acteurs sociaux qui contribuent à les transmettre et à les reproduire.
- La troisième partie du guide vise à sensibiliser le lecteur ou la lectrice aux conséquences de ces préjugés sur les différents aspects du mode de vie des personnes assistés sociales.
- La quatrième partie est orientée vers l'action émancipatrice. Elle propose divers outils d'animation pouvant être utilisés pour conscientiser les intervenants et intervenantes sociaux de même que les personnes assistées sociales elles-mêmes sur le statut social de ces dernières et sur les préjugés dont elles sont victimes.

1) QUE SONT LES PRÉJUGÉS ET À QUOI SERVENT-ILS ?

Éléments de définition

Les préjugés sont des expressions d'intolérance qui traduisent dans la vie quotidienne les rapports de domination dont notre société est le siège. Ils doivent être compris comme un discours socialement produit, comme une idéologie, qui stigmatise les dominés en les responsabilisant de leur situation de marginalisation et d'exclusion et en occultant les causes structurelles des problèmes sociaux. Ce type de discours social, de même que la stigmatisation qui en résulte, contribuent à la reproduction des inégalités sociales et au maintien des pouvoirs et des privilèges des groupes sociaux dominants sur lesquels repose l'ordre social existant.

Les préjugés contribuent donc à la stigmatisation des opprimés et des démunis d'une société. Ils justifient l'exclusion de ces derniers par une tare du caractère qui, dans le cas des personnes assistées sociales, prendrait les traits du manque de volonté, de la paresse, de l'incompétence et de la malhonnêteté.

À bien des égards, les préjugés fonctionnent comme les dogmes. Ils forment un système d'idées complètement refermé sur lui-même. Un dogme perçoit tout argument extérieur comme une attaque potentielle contre laquelle il se protège par une série de réponses préfabriquées qui cherchent à confirmer le bien fondé de ses idées. Ce moyen de défense sert à renforcer les certitudes et les croyances de ses adeptes et à les immuniser contre toute idée ou opinion soulevant le doute ou provoquant la remise en question. Ainsi, un préjugé, tout comme un dogme, se protège soit en discréditant l'idée qui le remet en question, soit en stigmatisant comme un adversaire (un

hérétique dans certains cas) l'auteur de ce questionnement ou de cette contestation.

Cette espèce de validation et de justification perpétuelle constitue sans contredit l'aspect le plus complexe - et le plus pernicieux d'un point de vue moral - des préjugés et de leur fonctionnement. Tout se passe comme si les contre-arguments, les preuves, les réfutations nourrissaient les préjugés. Comme si le fait de se défendre contre un préjugé constituait une preuve de sa véracité.

Pour cette raison, les réactions de défense des personnes visées par un préjugé seront souvent perçues comme une confirmation, comme une preuve supplémentaire (Goffman, 1975). Si je n'ai pas raison, pourquoi se sent-elle visée et se défend-elle?

A quoi servent les préjugés ?

D'autre part, les préjugés servent à quelque chose; ils ont des fonctions sociales. Pour les personnes qui les véhiculent, les préjugés assurent la conformité et l'appartenance à un groupe socialement dominant. Ils permettent aussi à ces mêmes personnes de protéger les privilèges rattachés à leur position sociale et d'interdire aux autres membres de la société d'accéder aux ressources dont ils disposent (l'argent, l'instruction, la culture, l'expérience, le pouvoir, l'influence, etc.). En bref, les préjugés permettent aux personnes qui les véhiculent d'écarter les autres des voies de la compétition et de justifier, dans leur propre intérêt, les inégalités sociales qui les favorisent.

Dans un contexte plus global, les préjugés permettent à la société d'assurer un certain contrôle des groupes opprimés en réduisant

l'explication de leur exclusion et de leur statut marginal à des carences, à des faiblesses ou à des limites personnelles. Cette négation des causes structurelles des problèmes sociaux contribue à reproduire les inégalités sociales et à protéger les pouvoirs et privilèges des groupes dominants.

La représentation de la personne assistée sociale dans la société québécoise

Notre société n'échappe pas à ces dernières tendances. En effet, les informations disponibles révèlent que les Québécoises et les Québécois ont un jugement arrêté sur les personnes assistées sociales sans pour autant connaître la situation de ces dernières.

Ainsi, les résultats d'un sondage SORECOM commandé par le gouvernement du Québec et rendu public en mars 1988 durant la Commission parlementaire faisant l'étude du projet de réforme de l'aide sociale, fournissent plusieurs indications à l'effet que la population québécoise appuie la nature coercitive de plusieurs orientations mises de l'avant par cette même réforme, sans toutefois la connaître réellement. En effet, on se dit très ou assez favorable ($\pm 60\%$) à une réforme de l'aide sociale de caractère coercitif, tout en admettant (dans 51 % des cas) ne pas avoir l'impression d'avoir vu, lu ou entendu des choses sur cette réforme. Ce paradoxe relève précisément du préjugé; un jugement catégorique qui réside pourtant sur une méconnaissance significative d'une situation sociale donnée.

Plusieurs résultats fournis par ce sondage confirment cet état de fait:

- 82 % des personnes interviewées estiment que les gens capables de travailler "qui ne

font pas d'efforts pour chercher un emploi devraient recevoir moins d'aide sociale que présentement" (SORECOM, 1988: 7);

- 50 % des gens se disent en désaccord avec l'affirmation selon laquelle "la plupart des assistés sociaux font des efforts sérieux pour se trouver un emploi" (SORECOM, 1988: 7);
- 64 % des interviewés se disent d'accord avec la proposition de couper automatiquement l'aide sociale à une personne refusant un emploi (SORECOM, 1988: 7);
- 85 % sont en faveur d'un traitement différencié pour les aptes et les inaptes au travail (SORECOM, 1988: 8);
- 60 % sont en faveur de l'introduction du principe de la contribution parentale dans la Loi de l'aide sociale (SORECOM, 1988: 13);
- 67 % appuient le raisonnement selon lequel des personnes qui partagent un logement devraient voir leurs prestations réduites (SORECOM, 1988: 14).

Ces perceptions négatives sont confirmées par les données fournies par une évaluation du ministère de la Main d'œuvre et de la Sécurité du revenu sur l'opinion des agents de développement de l'employabilité, qui révèle que:

- 84 % des agent-e-s pensent que la population a une opinion soit négative ou très négative des bénéficiaires;
- 87 % des agent-e-s estiment que les employeur-e-s ont une opinion négative ou très négative des bénéficiaires;

- 46 % des agent-e-s pensent que les bénéficiaires ont une opinion négative ou très négative envers les autres bénéficiaires (MMSR, 1988: 30).

Quels sont les principaux préjugés contre les personnes assistées sociales ?

Je me suis même déjà fait accuser d'avoir fait cinq enfants pour obtenir plus d'aide sociale.

L'existence de préjugés profonds et perdurables de la population québécoise à l'encontre des personnes assistées sociales ne fait donc aucun doute. Évidemment, ces préjugés ne se manifestent pas fréquemment de façon ouverte et explicite. Ils empruntent des formes variés qu'il faut savoir reconnaître dans l'expérience de la vie quotidienne.

En particulier, il nous semble primordial de questionner certaines idées reçues qui constituent - de notre point de vue - les principaux mythes dont sont victimes les personnes assistées sociales, soit:

- *quand on veut on peut* qui nie les causes structurelles du chômage et des problèmes sociaux et laisse sous-entendre que l'exclusion du travail s'explique par le manque de qualification, par le manque de volonté, par la faible motivation ou encore, par la paresse des sans-emploi;
- le mythe de *l'homme pourvoyeur* par lequel les femmes assistées sociales sont considérées comme étant financièrement dépendantes de leur conjoint de fait;
- le mythe de la *responsabilité familiale* qui nie les aspirations à l'autonomie des jeunes à l'aide sociale, renforce la dépendance de ces personnes à l'égard de leur famille et accroît le fardeau économique des familles;

- le mythe de la *fraude à l'aide sociale* qui laisse planer le doute sur la crédibilité et sur l'honnêteté des personnes assistées sociales tout en justifiant l'accroissement des contrôles administratifs.

Voici quelques exemples de la façon dont ces préjugés s'expriment au quotidien:

- Les B.S. : les bien servis.
- Ils sont incompetents, irresponsables et sans dessein.
- Dès qu'ils reçoivent de l'argent, ils courent au dépanneur chercher leur caisse de bière ou jouer au bingo.
- Ils regardent la journée passer, assis sur leur caisse de bière.
- Moi je n'ai pas grand temps pour changer ma paie alors qu'eux autres, ils ont juste ça à faire. Pourquoi ils ne viennent pas à la banque à d'autres heures lorsqu'il y a moins de monde?
- On les fait vivre, ils nous coûtent cher, ils sont dépendants.
- Ce sont des tricheurs, des profiteurs et des fraudeurs.
- Moi je me lève le matin et je vais travailler.
- Pourquoi qu'elle ne se trouve pas un chum pour se faire vivre ?
- A doit avoir un petit "side-line".
- Mal habillés, sales.
- Paresseux, fraudeurs, sans coeur, ils voudraient choisir leurs jobs et commencer en haut de l'échelle.

Jeannette et la taverne ...

"Moi j'aimerais revenir sur les fameuses tavernes du premier du mois. Souvent, il y a des hommes qui deviennent alcooliques parce qu'ils tombent sur l'aide sociale. Ça été mon cas. Mon mari, après avoir perdu son emploi à l'usine où il travaillait, parce qu'il se débattait pour aider les

femmes qui travaillaient sur les machines à coudre, qu'il allait à l'union se battre pour obtenir la justice dans son usine, on s'est arrangé pour l'éliminer, pis il a perdu son emploi, il a fait un gros burn-out pis il est devenu un alcoolique. Il buvait dans les soirées à l'occasion avant, mais là il est devenu vraiment un alcoolique à cause qu'on a tombé sur l'aide sociale. Pis on avait trois jeunes enfants à ce moment-là faque c'était vraiment pas facile. C'est un homme qui n'a aucune instruction, qui a lâché l'école à l'âge de onze ans pour faire vivre sa famille qui était extrêmement pauvre ... Il vient de la Gaspésie ...

Il vient de s'en sortir il y a à peine un an et demi. Il a été en burn-out pendant presque neuf ans de sa vie. C'est un homme qui a travaillé vingt-cinq ans sans demander une cenne à qui que ce soit depuis l'âge de douze ans qu'il travaillait, et pis là, du jour au lendemain, ça y arrive comme ça ... on l'élimine parce qu'il se battait pour la justice, faque ça a pas été facile. Lui c'était pas un alcoolique du début du mois. Il est devenu alcoolique parce qu'il est tombé sur l'aide sociale. Il a tout perdu sa confiance en lui. Il a été déchu psychologiquement et physiquement. Il ne pouvait plus fonctionner rien, faque c'est moi qui a fallu qui prenne la vie familiale en main, d'aller étudier trois soirs par semaine rattraper mon secondaire cinq, puis me mettre sur le marché du travail. Aujourd'hui les préjugés continuent quand même parce que les gens disent : elle travaille, pis lui il est à la maison. C'est elle qui le fait vivre. Les préjugés continuent encore, pis on n'est plus sur l'aide sociale; je travaille depuis trois ans. (Entrevue du groupe militant-e-s, Montréal)

Les mythes et la réalité

Le témoignage qui précède montre bien la distance considérable qui existe entre l'expression quotidienne des préjugés et la

réalité à laquelle sont confrontées les personnes assistées sociales. Il souligne aussi à quel point les préjugés sont fondés sur des conceptions erronées qui ne soutiennent pas l'analyse. Afin de montrer cet écart considérable qui existe entre le mythe et la réalité, attardons-nous à trois illustrations fort éloquentes.

Quand on veut on peut!

Il s'agit sans contredit du préjugé le plus répandu au sujet des chômeurs et des personnes assistées sociales. De façon implicite, ce préjugé véhicule le message suivant : les pauvres ne veulent pas travailler. Cette idée largement répandue repose sur une série de sous-entendus qui supportent la thèse de la culture de la dépendance et nient la responsabilité collective d'assumer les risques qui découlent de l'exclusion du travail.

Les idées clés se référant à ce préjugé sont non seulement que les pauvres ne veulent pas d'emploi rémunéré mais qu'ils préfèrent une vie oisive et dépendante du bien-être. Par ailleurs, si les retombées du bien-être sont trop généreuses, le peu de volonté qu'ont les pauvres sera affaiblie ou détruite. En d'autres termes, l'éthique du travail sera tellement sous-estimée que la société sera incapable de générer la richesse et plus particulièrement de favoriser la croissance économique. Ces idées représentent des obstacles à une action anti-pauvreté efficace, à la recherche de politique d'emploi et de sécurité du revenu parce qu'elles considèrent que la déficience relève soit de l'individu, soit de sous-cultures particulières. Ainsi, des images stéréotypées du pauvre sont créées et transmises, provoquant des politiques punitives dans le domaine de l'aide sociale. (Marthone et Asselin, 1992: 8)

À l'opposé de cette conception individualisante, les faits démontrent que les personnes assistées sociales présentent généralement une éthique du travail forte; ni plus ni moins prononcée que dans le reste de la population. Toutefois, elles dénoncent la déqualification et le caractère aliénant du type d'emplois dans lesquels elles se retrouvent habituellement (par exemple le travail d'usine dans des secteurs en décroissance comme le textile). Comme la vaste majorité de la population, les personnes assistées sociales disent rechercher un travail revalorisant et déplorent le manque d'emplois qui permettraient une réelle intégration professionnelle et le fait d'être confiné dans des emplois précaires.

(...) de nombreuses études montrent en fait que les pauvres veulent travailler et que l'enthousiasme pour le travail n'est pas détruit par le maintien des programmes de revenu garanti. De plus, comme nous l'ont montré d'autres études, il y a plus dans le travail que de simplement recevoir un revenu. (...) Le travail apporte aussi une structure temporelle dans la journée, favorise des contacts sociaux hors de la famille, donne un but et un sens d'accomplir quelque chose avec autrui, assigne un statut social et stabilise la vie. L'attachement à la valeur travail reste fort. (Marthone et Asselin, 1992: 9)

D'autre part, il faut se rappeler que nous vivons actuellement⁵ dans une conjoncture de crise marquée par de profonds bouleversements de l'économie et de l'organisation du travail qui créent du chômage. En particulier, ces transformations économiques ont entraîné le déclin de plusieurs secteurs industriels où se

⁵ Il faut rappeler que ces phrases ont été écrites en 1992. Pourtant, elles peuvent s'appliquer en grande partie à la conjoncture de 2012 !

concentrait traditionnellement une large part de la main d'œuvre québécoise qui est aujourd'hui en voie de déclassement. D'autre part, on observe que les changements qui se sont récemment produits sur le marché du travail ont donné lieu à une situation où l'offre d'emplois est nettement inférieure à la demande. Ceci remet en cause la conception individualisante qui explique le chômage et la pauvreté d'abord par des facteurs d'ordre personnel plutôt que structurel.

Les assistés sociaux sont des fraudeurs

Le préjugé selon lequel les personnes assistées sociales sont oisives, dépendantes et ne veulent pas travailler est renforcé par l'idée selon laquelle ces mêmes personnes sont malhonnêtes, qu'elles trichent et abusent impunément du système en fraudant l'aide sociale.

Des histoires de gens qui fraudent le bien-être social abondent et ajoutent à tout cela la supposition que les pauvres préfèrent frauder que de travailler honnêtement. Le problème avec ces histoires (quelques-unes peuvent être vraies) est qu'elles ne sont jamais appuyées par une recherche systématique. Les informations que j'ai démontrent que l'abus du bien-être social est plus en relation avec des politiques inappropriées, des erreurs administratives, une mauvaise orientation des prestations mal ciblées, en plus des erreurs de jugement. (Marthone et Asselin, 1992: 10)

En fait, les évaluations (Commission MacDonald⁶, visites à domicile et autres) ont

⁶ La Commission MacDonald, commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, s'est penchée entre autres sur la question de la sécurité du revenu au Canada. Elle a publié en 1985 un rapport marquant.

prouvé que la fraude à l'aide sociale représente une proportion de 2 à 3 % de l'ensemble des cas, ce qui est équivalent à ce qui se produit à l'assurance-chômage. En comparaison, les fraudes au fisc et celles qui sont annuellement enregistrées par les compagnies d'assurances privées constituent des problèmes beaucoup plus sérieux.

Nous faisons de l'abus du bien-être un problème plus important que celui des fraudes fiscales. La raison principale de cette opinion est que nous considérons les fraudeurs d'impôts comme étant des gens productifs tandis que nous voyons des gens bénéficiant du bien-être social comme étant non-productifs. (Marthone et Asselin, 1992: 11)

Par contre, on se demande rarement pourquoi quelqu'un devient une personne assistée sociale. Or, la réponse à cette question ébranle les fondations individualistes des préjugés. En effet, toutes les évaluations sérieuses établissent clairement qu'on "tombe sur l'aide sociale" à la suite d'un divorce, d'une séparation, d'une maladie physique ou mentale, ou parce qu'on perd son emploi (MMSR, 1988: 62).

Le montant des prestations est trop élevé et incite les gens à ne pas travailler

La thèse de la dépendance des personnes assistées sociales s'appuie aussi sur l'idée selon laquelle les prestations d'aide sociale sont trop généreuses, ce qui amenuiserait la volonté des gens de travailler.

Cet argument, qui est loin d'être prouvé, révèle au grand jour la méconnaissance profonde de la réalité quotidienne de l'aide sociale.

Je paye 230 \$ de loyer plus une quarantaine de dollars pour l'électricité plus une quinzaine pour le téléphone et 200 \$ d'épicerie que je fais au début du mois. Le reste, ben ... après cela je n'ai plus d'argent pour le reste du mois. Pour payer mes licences de char j'attends pour mon crédit d'impôt pour enfants. Pour les vêtements, j'attends mon remboursement d'impôt au début de l'été et mes allocations familiales me servaient d'argent de dépannage par exemple si j'étais obligé de prendre un taxi pour aller à l'hôpital avec mon enfant. (Entrevue de groupe, Granby, 14/1/92)

Pour comprendre les sérieuses contraintes budgétaires auxquelles font face les personnes assistées sociales, il faut savoir que, sous prétexte d'incitation au travail, les prestations d'aide sociale sont établies en fonction d'un écart (variant entre 50 % et 70 % au Québec) avec les seuils de pauvreté en vigueur et avec le salaire minimum. Toutefois, on a vu récemment apparaître certaines situations où les revenus de l'aide sociale dépassaient légèrement les revenus de travail. Un tel scénario se présente habituellement dans le cas de familles avec de nombreux enfants et donc au niveau le plus élevé de l'échelle des prestations.

Ce qu'il faut retenir de ces situations exceptionnelles, c'est que la valeur réelle du salaire minimum a considérablement diminué dans les dernières années, ce qui a eu pour conséquence d'appauvrir les travailleurs et travailleuses à faible revenu. Le problème ici ne se situe donc pas dans la trop grande générosité du système d'aide sociale, mais dans la faible valeur du salaire minimum, dans la diminution des revenus de travail enregistrée au Québec et dans l'insuffisance des politiques de soutien du revenu.

La preuve la plus évidente de l'insuffisance des prestations d'aide sociale, et du fait qu'elles perpétuent la pauvreté plutôt que de créer une dépendance par une trop grande générosité, est sans contredit l'exercice (que nous vous proposons d'ailleurs à la section 4 du présent guide) qui consiste à établir votre propre budget personnel, ou celui de votre famille, à partir des barèmes de l'aide sociale (voir tableau fourni avec l'exercice du budget).

D'autre part, ces contraintes budgétaires ont des incidences sur la vie des personnes et des familles pauvres qui dépassent largement les données économiques. En effet, le poids de la privation est considérable, comme en témoigne l'extrait d'entrevue suivant:

Je pense que ça brime l'individu de toujours être privé matériellement ou de voir que ton pouvoir d'achat est si faible. Pas parce que tu voudrais impressionner par ça, mais tu voudrais juste te payer un peu de plaisir, ce qui est bien normal. Je pense que ça brime la vie et que cette frustration devient la réalité de tous les jours. On s'y fait mais on ne l'accepte jamais complètement. Ça brime et ça tue en quelque part ... le potentiel de quelqu'un. Ça t'amène à sélectionner et à te priver et de là, même si tu penses que tu es quelqu'un à l'intérieur, ça vient te rappeler que tu es plus petit que l'autre. (Entrevue de groupe, St-Hyacinthe, 11/2/92)

2) COMMENT ET PAR QUI SONT PRODUITS ET REPRODUITS LES PRÉJUGÉS

Les préjugés peuvent donc être aisément démentis par les faits. Ce qui étonne toutefois, c'est qu'ils semblent résister aux faits; ils sont coriaces. Cette "ténacité" constitue d'ailleurs l'une des principales caractéristiques des préjugés, comme nous l'avons déjà mentionné.

La seconde caractéristique des préjugés réside dans leur nature implicite et profondément ancrée dans la vie quotidienne. Ils sont rarement exprimés de façon ouverte devant les personnes concernées. Évidemment, la méconnaissance de la réalité vécue par les personnes assistées sociales joue ici un rôle de premier ordre. L'ignorance et la peur qui l'accompagne souvent nourrissent les préjugés. Par contre, il n'est pas prouvé qu'une meilleure information, qu'une meilleure connaissance de la réalité des personnes assistées sociales et qu'une prise de contact avec celles-ci atténueront naturellement les préjugés, précisément à cause de la ténacité de ces derniers.

D'autre part, les préjugés contre les personnes assistées sociales présentent aussi un autre aspect paradoxal. Tout en étant profondément enracinés dans l'expérience quotidienne et le sens commun, ils réfèrent aussi invariablement aux questions fondamentales sur notre société et aux choix que notre avenir collectif implique.

Les préjugés contre les personnes assistées sociales rejoignent l'objectif qu'il y a actuellement dans la société du Québec ... le projet social du Québec c'est un projet économique qui est pour le profit d'une catégorie de personnes et pas pour les autres. Donc, pour moi les préjugés sont vraiment au service d'un projet beaucoup plus large et c'est pour cela qu'il est difficile de s'y attaquer. C'est comme si fallait remettre en question l'objectif global de

notre société au Québec pour être capables de combattre ces préjugés-là. C'est pour cela que la tâche et d'une envergure épouvantable. C'est comme si on disait qu'il y a du monde qui ont droit d'exploiter les autres pour leur profit et le gouvernement est à ce service-là. Tous les préjugés reviennent à cela. Toute l'idéologie de la Loi 37 est à ce service-là (Entrevue du groupe militant-e-s, Montréal).

Le rôle du gouvernement et de la Loi de l'aide sociale

Les choix de société dont il est question dans ce dernier extrait d'entrevue se reflètent dans les orientations politiques de nos gouvernements actuels et dans les législations récemment adoptées au chapitre de la sécurité du revenu.

Un gros responsable du fait qu'il y ait des gens sur le bien-être social c'est le gouvernement. Dans une certaine mesure ça fait leur affaire qu'il y ait des gens sur le bien-être social parce que le temps que la société se parle à blâmer et à critiquer les gens qui sont sur l'aide sociale, elle ne se préoccupe pas des vrais problèmes économiques et politiques (Entrevue de groupe, Granby, 14/1/92).

À bien des égards, nos plus récentes politiques sociales s'appuient effectivement sur des orientations politiques qui renforcent la responsabilité individuelle et nient les causes structurelles des problèmes sociaux. C'est le cas du nouveau régime d'aide sociale au Québec qui se fonde sur une conception coercitive et punitive de l'assistance sociale, plutôt que sur une approche active, volontaire et valorisante, qui poursuivrait de réels efforts d'insertion

professionnelle dans le respect des droits, des besoins, des compétences, des habiletés et des expériences des personnes assistées sociales.

En particulier, il faut souligner les effets pervers du discours sur l'incitation au travail qui laisse sous-entendre que les gens ne sont pas naturellement disposés à travailler, qu'ils sont dépendants des politiques de sécurité du revenu et qu'il faut instaurer des mécanismes qui les forceront à briser cette dépendance. Bref, notre système actuel d'aide sociale contribue à la reproduction de cette idéologie de la dépendance, dont nous faisons préalablement état, et au renforcement des préjugés. Il entretient la suspicion contre les personnes assistées sociales et le doute sur leurs compétences et leurs habiletés.

Il y a un cercle vicieux dans le nouveau système d'aide sociale. Toute la Loi 37 fait porter la responsabilité sur l'individu. Si tu ne travailles pas, c'est de ta faute; c'est parce que tu es paresseux ou pas suffisamment instruit. En même temps on a appauvri les personnes assistées sociales, les forçant à travailler au noir. Parce que tu crèves de faim tu vas aller faire des petites jobines. Ce n'est pas de la fraude mais un réflexe de survie, de la débrouillardise. Mais ça force les personnes à s'isoler davantage et à s'enfermer dans une sorte de vie cachée (Entrevue de groupe, Montréal, 6/2/92).

Les classes sociales

Mais la reproduction des préjugés contre les personnes assistées sociales dépasse largement la seule responsabilité de nos élus politiques. Elle est l'affaire de tous. D'une manière plus globale, ces préjugés semblent exister dans

toutes les classes, mais ils sont véhiculés différemment.

Ainsi, les personnes interviewées pour les fins du présent ouvrage se sentent victimes de préjugés principalement entretenus et véhiculés par les employeur-e-s, les commerçant-e-s, les membres des classes moyennes qui ont peur de perdre ce qu'ils ont, ainsi que les travailleurs et travailleuses à faible revenu, ceux et celles qui *en arrachent* aussi.

Les données que nous avons préalablement fournies sur la perception des Québécois et des Québécoises tendent à confirmer ces appréhensions des personnes assistées sociales.

D'autre part, on dénote d'importantes tensions entre les chômeurs et chômeuses et les personnes assistées sociales et plus particulièrement entre les travailleurs et travailleuses à faible revenu et les personnes assistées sociales. Les premières personnes accusent les secondes d'avoir un meilleur accès aux emplois disponibles à cause des programmes spéciaux mis sur pied par le régime d'aide sociale et de disposer d'un meilleur revenu avec l'aide sociale que celui que leur procure le travail salarié.

Moi, je ne veux pas attaquer les assistés sociaux mais leur réputation, c'est qui en a qui travaillent en-dessous de la table, qui fourrent le gouvernement, pis qui nuisent à ceux qui ont pas assez d'argent. Ou encore les femmes qui vivent sur le B.S. pis qui ont un chum qui travaille à dix piasses de l'heure. Ça peut aussi arriver sur l'assurance chômage, mais les assistés sociaux sont renommés pour cela (Un chômeur - Entrevue de groupe, St-Hyacinthe, 11/2/92).

Ces tensions entre les groupes les plus démunis de notre société illustrent toute la profondeur

de la crise du travail que nous traversons actuellement et nous rappellent à quel point la pauvreté ne s'explique pas seulement par l'exclusion du travail mais aussi par l'insuffisance du revenu d'emploi. Les préjugés que les personnes assistées sociales entretiennent à leur propre égard sont une preuve supplémentaire des relations conflictuelles qui opposent les opprimés. Ce dernier phénomène montre aussi à quel point les victimes des préjugés finissent par intérioriser les idées que les groupes dominants véhiculent sur leur compte.

Les autres sources

Les entrevues que nous avons réalisées pour la rédaction de ce guide ont permis d'identifier d'autres sources de transmission et de reproduction des préjugés.

En premier lieu, les participant-e-s à la recherche ont maintes fois questionné le rôle des médias⁷.

Il y a des gens que j'appelle les prédicateurs radiophoniques du néo-libéralisme. C'est un style d'animateur qui utilise les ondes pour promouvoir une démagogie hostile et préjudiciable contre les groupes démunis de la société (Entrevue du groupe de militant-e-s, Montréal).

Les médias écrits contribuent aussi à la reproduction des préjugés comme en témoignent les extraits d'articles de journaux suivants :

Supposons que vous êtes alcoolique et que vous arrivez dans une maison de 25 chambres où la plupart des pensionnaires sont alcooliques. C'est bien certain que cette

situation nuit à votre réhabilitation. Vous obtenez un certificat du médecin pour confirmer votre état et le tour est joué. Comme vous êtes dans une petite chambre meublée vous n'aurez qu'à téléphoner à un ami pour déménager, ce qui vous coûtera peut-être 10\$ ou 12\$. Le bénéficiaire réclamera, selon le cas, 200\$ ou moins de l'aide sociale parce qu'il aura pris soin de s'organiser avec un ami qui lui fera une facture prouvant qu'il a déménagé divers meubles. Cette facture sera fournie à l'aide sociale pour remboursement. Le supposé déménageur recevra le chèque de l'aide sociale pour le remettre à son ami et si ce dernier ne lui fait pas trop confiance, il se fera donner un reçu par son ami pour ensuite le présenter au bureau d'aide sociale et recevoir le chèque à son nom (Journal de Québec, 23 août 1986).

Le bénéficiaire d'aide sociale (trafiquant) a généralement son carnet d'adresses de médecins et de pharmaciens à qui il rend visite. Ils sont situés dans différents coins de la ville pour permettre d'espacer les visites et d'éliminer tout soupçon. Selon les renseignements fournis, le racket des médicaments est étendu à la grandeur de la province de Québec. Ainsi, on dénicherait de ces trafiquants dans les différents quartiers de la région de Québec. Par contre, il n'existe aucune connivence entre les médecins et les assistés ou entre les pharmaciens et les assistés (Journal de Québec, 19 août 1986).

De plus, on dénonce les jugements de valeur que semblent parfois véhiculer les intervenants sociaux dans leur travail auprès des personnes assistées sociales.

Par exemple, il y a tout un discours de l'Église qui parle de charité avant de parler

⁷ Pour des exemples plus d'actualité, consultez notre site Internet : www.fcpcasq.qc.ca

de justice qui entretient les préjugés. Comme au niveau des travailleurs sociaux, il y a tout un discours comme quoi la cause des problèmes est psychologique avant d'être économique. Ce sont des espèces de préjugés charitables ou humanistes qui sont encore plus difficiles, plus condescendants et pernicious parce que la culpabilité joue beaucoup là-dedans (Entrevue du groupe de militant-e-s, Montréal).

En outre, on insiste beaucoup sur le rôle de l'école dans la transmission des préjugés d'une génération à l'autre et on reproche à cette institution de ne pas consentir suffisamment d'efforts pour faire prendre conscience de cette réalité aux enfants.

Mon enfant est revenu de l'école un jour en me disant que ceux qui n'avaient pas de beaux vêtements se faisaient traiter de BS (Entrevue de groupe, Montréal, 6/2/92).

3) COMMENT LES PRÉJUGÉS SONT-ILS VÉCUS ?

Le poids de tels préjugés est lourd à porter. Ils laissent souvent des traces, des stigmates, qui ne s'effaceront jamais, comme en témoigne le court récit suivant qui a été rédigé par une femme assistée sociale.

Tais-toi et écoute!

Je suis née en 1942⁸. Dès l'âge de 6 ans, j'ai commencé à aider mes parents sur la ferme. Il y avait toujours quelque chose à faire.

À 14 ans mes parents déménagent en ville. À partir de ce moment-là, j'ai travaillé dans les maisons privées, les restaurants, à la cannerie, à la cueillette de pommes, dans les usines de couture, de chaussures, de bonbons et de confection de matériel médical. Ces expériences cumulées totalisent plus de vingt-cinq ans.

En 1959, je suis engagée à l'usine de chaussures Miner. Ce travail, tout comme la couture, était rémunéré à la pièce. L'usine a fermé en 1982. Mon espoir a été démoli. Par la suite, j'ai retrouvé un emploi de nuit chez Trebor pour la période d'un contrat. Pour subvenir aux besoins de la famille, j'ai aussi fait de la couture et de l'artisanat à la maison. Et enfin, l'expérience comme journalière chez Pharmascience n'a duré que quelques mois, à cause de ma santé défaillante, j'ai dû l'abandonner.

Au cours de ces années, j'ai assumé le double emploi. Je me suis mariée en 1961 et j'ai élevé deux enfants. Lors du mariage, mes parents me conseillèrent de choisir le régime de la séparation des biens. Connaissant mon besoin d'autonomie et ma façon d'administrer un budget, ils considéraient que cette formule

⁸ Gilberte a donc 50 ans au moment où elle écrit ce témoignage.

m'avantageait. Après dix-sept ans de vie commune, arrive la séparation. J'hérite des enfants et de quelques meubles. Mon salaire avait servi à habiller les enfants, à payer la nourriture, l'électricité et le téléphone. J'ai perdu la maison et l'argent que j'y avais investi car sa signature seulement apparaissait sur le contrat d'achat.

Avec le divorce, en plus de m'appauvrir, j'ai perdu les ami-e-s qui poursuivaient un projet de couple. Pour eux, c'est comme si je n'avais plus rien à partager.

Quelques années après cette rupture, survient la fermeture de la Miner. Là, je me sens encore plus démunie. La perte de mon emploi a dérangé toutes nos habitudes de vie, remis en question nos espoirs, nos projets, notre vie familiale. Nous nous enfonçons dans la pauvreté. Les relations deviennent plus difficiles. J'aillais danser dans un regroupement de personnes seules.

Dès les premiers contacts, on me demandait : « Où travailles-tu ? As-tu une auto ? Combien as-tu d'enfants ? » Si j'acceptais de répondre à ce questionnaire, on me demandait mon nom... Dans ma famille, quand il y a une fête, je n'aime pas non plus être des leurs. Les discussions tournent toujours autour de leurs : commerce, voyage, rénovation, maison, etc.

Un jour, j'ai dit : « Je n'irai pas. » Je leur ai donné mes raisons, c'est-à-dire que je ne pouvais pas entrer dans leurs conversations. Je me suis fait répondre : « Tu n'as qu'à écouter »...

À travers tout cela, j'ai assumé l'éducation de mes enfants. J'espérais un avenir moins mal pour eux. Je leur ai consacré beaucoup d'énergie. J'ai envoyé mon fils à l'école anglophone afin de lui donner toutes les chances

d'obtenir une bonne position dans la société. Je voulais que le sort de mes enfants soit meilleur que le mien. Aujourd'hui ils ont 30 et 21 ans. Ils se retrouvent dans la catégorie des jeunes adultes dont l'horizon est bouché. Je réalise que je n'ai pas pu les protéger contre les blessures de la vie, de ma vie... Ils expérimentent la pauvreté plus jeunes que moi...

En 1983, j'ai réussi à obtenir un logement dans un HLM. Cette ressource aide les familles à faible revenu. Par contre, certains règlements nous rappellent bien que nous sommes subventionnés. À titre d'exemple, dès qu'un enfant quitte le foyer, il faut déménager dans un logement plus petit. Pour les pauvres, l'espace est limité et nous n'avons rien à dire.

Un autre aspect de la pauvreté que j'ai expérimenté vient du manque d'information sur mes droits et sur les moyens de me défendre. En effet, à la suite d'une erreur médicale lors de la grande opération, certaines complications graves sont survenues. J'en porte encore les séquelles. Le spécialiste n'a jamais reconnu sa responsabilité. De plus, à cause d'un feu dans un logement, j'ai eu affaire avec une compagnie d'assurances. Les enquêteurs sont également des spécialistes pour éviter de rembourser les dommages. Ces deux événements ont été très pénibles. Je me suis sentie seule, pauvre, démunie, petite, rabaissée...

J'étais à la merci de ces haut placés qui savaient...

À cause de mon manque d'information, je n'avais pas le choix de me conformer. « Tais-toi et écoute »...

J'ai tout fait pour subvenir à mes besoins et surtout à ceux de mes enfants. Malgré tout, je n'ai pas pu éviter de tomber sur le B.S. Vu mon

état de santé devenu précaire, le médecin m'a conseillé de faire appel à ce dernier recours.

Mes illusions sont tombées. Pour moi, c'était la fin de mon autonomie. Ça me diminuait. Je me sentais totalement démunie, pas seulement du côté argent et santé, mais également dans mon statut social.

Même dans la tête des enfants apparut un doute sur ma capacité de continuer à répondre à leurs besoins. La honte et l'insécurité risquent de détruire tout ce qui me reste : mes enfants! Comme j'avais épuisé les ressources que je connaissais, j'ai été forcée de me résigner à cette alternative que j'avais fuie jusqu'à l'épuisement...!

La réalité B.S. est plus pénible que je l'avais appréhendée. En effet, en plus de continuer à vivre toutes les contraintes identifiées en devenant une B.S., je dois rendre des comptes aux agents. Toutes les informations que ceux-ci me demandent doivent être attestées par un tiers : médecin, avocat, propriétaire, institution bancaire, comme si j'étais une menteuse! Les boubou-macoutes peuvent arriver chez nous à l'improviste pour vérifier je ne sais quoi. Je me sens espionnée... Le premier du mois, le regard de la caissière me rappelle que je vis au crochet de la société. Même si les membres de ma famille prennent la précaution de dire que cela ne me vise pas, leurs remarques sur les B.S. (paresseux, fraudeurs) qui leur coûtent cher, me fendent le cœur... Je suis concernée et mes enfants aussi!

Je suis punie parce qu'il y a dix ans l'usine Miner a fermé ses portes, et qu'après aucun employeur n'a pu m'offrir un travail salarié. Je suis surveillée comme si je purgeais une sentence de probation... Si j'accueille un de mes enfants chez moi, je subis la coupure « partage logement »... C'est injuste de se faire enlever le pain de la

bouche après tant d'années de luttes pour survivre...

Dès l'âge de 14 ans j'étais autonome. Dans mon enfance et durant mes années de vie en couple, j'étais dans la classe moyenne. Aujourd'hui je suis la même personne, mais pour la société, c'est comme si je n'avais plus de valeur et pire, je suis un fardeau.

Parfois je me perçois également comme ça et je me demande si j'ai encore le droit de vivre socialement.

À une certaine étape de mon cheminement, j'appelais la vie... Je lui disais : « Ne me raccroche pas le téléphone... » J'ai perdu beaucoup dans cette descente mais ce que la société n'a pu me voler, c'est l'amour entre mes enfants et moi. Leur présence, c'est comme de la magie. Malgré tous mes problèmes, ils ont été et sont encore ma bouée de sauvetage, ma raison de vivre. Grâce à eux, je n'étais pas seule. Ils m'ont sauvée ... je vous l'ai dit, ils ont été mon héritage. Ma richesse, ce sont mes enfants.

J'aimerais être considérée d'après mon vécu et non à la façon du B.S. Quand je regarde tout ça, le dicton qui dit « Quand on veut, on peut » me laisse sceptique...

Je signe pour moi : Gilberte

Je signe pour la société : Une B.S.

Au plan de l'identité personnelle

Pour de nombreuses personnes, de telles trajectoires de vie ont des incidences dévastatrices sur leur identité sociale et personnelle.

En effet, les conséquences de l'exclusion, de la pauvreté et des préjugés qui accompagnent la

marginalisation sociale ne sont pas strictement matérielles. Elles affectent aussi les dimensions sociales et psychologiques du bien-être des personnes.

Par exemple, le statut de personne assistée sociale est souvent synonyme de perte d'estime de soi, de culpabilité et de honte.

Les problèmes liés à l'estime de soi découlent habituellement de la perte du statut social qui résulte de l'exclusion du marché du travail.

Après quelques années sur l'aide sociale, les ex-travailleurs qui ont perdu le statut social auquel ils étaient habitués se sentent différents. Ils se sentent démolis ... leurs valeurs humaines sont modifiées. C'est comme si toute la valorisation de la personne était par le statut qu'ils avaient parce qu'ils travaillaient et qu'ils avaient un bon salaire et que là, parce que la personne est assistée sociale, ça vient comme toute défaire sa personnalité (Entrevue de groupe avec des militant-e-s, Montréal).

Sous la pression de cette perte d'identité sociale, les personnes assistées sociales finissent par dévaloriser ou même oublier complètement leur propre expérience de vie.

A force de mettre des interdictions et de les priver de beaucoup de droits, la loi finit par briser les personnes, un peu comme des prisonniers. Briser le caractère ou le moral ... sur l'aide sociale, c'est ça. Tu viens que t'as plus de dignité, plus de fierté, t'as plus confiance en toi, tu craques (Entrevue de groupe avec des militant-e-s, Montréal).

Dans le cas des femmes, c'est aussi la compétence de mère qui est remise en cause par l'exclusion et la dévalorisation qui donnent

souvent lieu à un profond sentiment de culpabilité.

On fait du mieux qu'on peut, mais des fois on se rend compte qu'on en a trop donné ... je n'ai pas laissé de responsabilités aux enfants ... Aujourd'hui s'ils sont adultes et ont de la difficulté, c'est parce que je ne leur ai pas appris à prendre des responsabilités. En étant famille monoparentale je pensais qu'en en faisant et en en faisant ... je me sentais un peu coupable d'être monoparentale alors je faisais à leur place. Aujourd'hui je réalise que j'ai fait une erreur (Entrevue de groupe, Granby, 14/1/92).

Les personnes assistées sociales se sentent humiliées et préfèrent souvent cacher leur situation à leurs proches parce qu'elles ont honte.

C'est sûr que mes enfants n'ont jamais su ce que je faisais. J'étais gêné de leur dire. Je suis déjà rentré la tête entre les deux jambes dans une banque parce que j'étais très gêné et très fier et j'y allais à reculons. Alors, lorsque je devais signer mon chèque je tournais la tête pour pas que la fille me regarde dans les yeux (Entrevue de groupe, Granby, 14/1/92).

Mais la situation inverse est aussi fort probable. Il est fréquent de rencontrer des enfants issus de familles monoparentales qui blâment leur propre mère pour son incapacité de les sortir de leur situation de pauvreté. Très souvent, ces enfants ramènent à la maison des frustrations qui découlent de la manière dont ils sont jugés par les autres enfants qui ne sont pas issus de familles qui dépendent de l'aide sociale. C'est d'ailleurs cette réalité qui nous amène à insister sur un rôle accru de l'école dans la lutte contre les préjugés.

Les préjugés sont autour de la table. Cela vient de la honte qu'on fait vivre à ces enfants (Entrevue de groupe, Granby, 14/1/92).

Évidemment, ces conséquences de l'exclusion et des préjugés sur l'identité personnelle des personnes assistées sociales se traduisent aussi dans les diverses dimensions de la vie en société, comme en témoignent les quelques extraits d'entrevues suivants, qui traitent de l'amitié, des relations avec la famille immédiate et du rapport à l'école.

L'amitié

Notre travail de terrain avec les personnes assistées sociales a fait ressortir qu'elles se sentent fréquemment abandonnées par leurs ami-e-s, faute d'avoir les moyens de suivre leur niveau de vie. D'autre part, elles se sentent aussi jugées, voire coupables, d'avoir certains loisirs lorsque c'est possible, comme s'il s'agissait d'un luxe qui ne devrait pas leur être accessible.

J'avais des bons amis mais ils m'ont laissé tomber. Quand ils sont sortis de l'aide sociale ils m'ont laissé tomber ... je n'ai pas d'amis qui ne sont pas assistés sociaux... y en a qui me regardent, y en a qui me regardent pas ... j'ai quand même des amis mais je ne les fréquente pas (Entrevue de groupe, Montréal, 6/2/92).

D'autre part, on note que, dans la mesure où les personnes assistées sociales développent des relations entre elles, ces mêmes relations sociales deviennent souvent le lieu de l'expression des préjugés entre les personnes assistées sociales elles-mêmes. Elles se jugent selon la catégorie de prestataires à laquelle elles appartiennent (aptés, inaptés, disponibles,

participant-e-s, non-participant-e-s⁹), ce qui démontre, encore une fois, toute la force et la prégnance des préjugés sur les opprimé-e-s.

Les relations familiales

Parmi l'ensemble des conséquences négatives pouvant découler de l'exclusion et des préjugés qui l'accompagnent, le rejet exprimé par les membres de sa propre famille constitue indiscutablement l'une des relations sociales qui affectent le plus l'identité et l'équilibre affectif des personnes assistées sociales.

The worst prejudices I encounter are in my own family. I have a brother that won't talk to me because I can be better than be on "bien-être social". In the meantime he's a fat cat. He owns a big house and six cars and ... you know ... you know ... He's in business probably making lots of money exploiting people. And my mother who works in the inner city of Toronto in day care is no longer looking at me as her daughter. She assumes that because I am on "bien-être social" I'm an incompetent mother. And she criticises me all the time. She wants me to bring my children up to be middle class. I'm not middle class in my thoughts and I'm not

middle class in my budget and my children are not middle class. But she feels that I'm incompetent and that I'm ripping my children off from their middle class heritage¹⁰ (Entrevue de groupe, Granby).

Le rapport à l'école

D'autre part, l'expérience scolaire, passée ou actuelle, est généralement décrite comme étant négative, sauf au secteur de l'éducation des adultes. À ce rapport à l'école qui est déjà plutôt négatif, s'ajoute le fait qu'on incite actuellement ces personnes à parfaire leur instruction dans une conjoncture économique qui défavorise le développement d'aspirations et de motivations scolaires positives. Dans de nombreux cas, les personnes assistées sociales ont conscience de retourner à l'école pour acquérir les qualifications nécessaires en même temps qu'elles sont tout à fait conscientes du fait que cette démarche ne débouchera probablement pas sur un emploi.

¹⁰ Traduction libre : *Les pires préjugés que je rencontre, c'est dans ma propre famille. J'ai un frère qui ne veut plus me parler parce qu'il dit que je pourrais faire mieux que d'être sur le bien-être social. En même temps, il est plein aux as. Il a une grosse maison et six autos ... tu sais ... tu sais ... Il est dans les affaires puis probablement qu'il fait un tas d'argent en exploitant du monde. Puis ma mère, qui travaille dans une garderie dans le centre-ville de Toronto, elle ne me considère même plus comme sa fille. Pour elle, vu que je suis sur le bien-être social, je suis une mauvaise mère. Puis elle me critique tout le temps. Elle veut que je fasse monter mes enfants dans la classe moyenne. Je ne pense pas comme la classe moyenne, je n'ai pas un budget de classe moyenne et mes enfants ne sont pas de la classe moyenne. Mais pour elle je suis une mauvaise mère et je prive mes enfants de leur héritage de classe moyenne.*

⁹ La loi sur la sécurité du revenu de 1989 créait non seulement les « catégories » aptes/inaptés, mais également une série de barèmes différents tout dépendant si les personnes étaient classées disponibles ou non et participantes ou non à des mesures d'insertion au travail. En 2005, la nouvelle *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* a encore renforcé les catégories en instaurant deux programmes bien distincts : le programme d'aide sociale pour les personnes dites sans contraintes à l'emploi ou avec contraintes temporaires et le programme de solidarité sociale pour les personnes dites avec contraintes sévères à l'emploi. Pour en savoir plus sur l'histoire de l'aide sociale de 1969 à 2011, consultez le document « *LE DROIT À UN REVENU SUFFISANT AU QUÉBEC : UNE RÉALITÉ VIRTUELLE* » au www.fcpasq.qc.ca.

L'école, c'est l'enfer!

*Les gens se sentent plus obligés que motivés. Moi, je fais partie du rattrapage scolaire. Ma principale préoccupation c'est de finir mon secondaire 5 pour avoir une meilleure job. Je ne suis pas bonne à l'école mais je suis ben ben tough parce que ça fait trois ans que j'y vas (rire) ... Il m'ont obligée à tout refaire à partir du primaire pour le français ... C'est ma bête noire, le français, parce que je n'ai pas de mémoire ... je n'ai pas la logique que ça prend. Moi j'écris au son. Je ne me souviens pas des règles. Je peux écrire le même mot deux fois dans la même phrase sans l'écrire de la même manière ... Ça fait qu'y faut que je pioche en maudit pour réussir à l'avoir (la voix étouffée par les sanglots elle fait une longue pause)... J'ai passé mon temps limite de 2000 heures d'apprentissage et il faut maintenant que je demande une rallonge ... Je n'aime pas cette expérience. Je me sens dans un milieu négatif (la voix chevrotante) ... Je n'apprends pas vite ... Je veux être capable d'écrire comme il faut mais je sais que je ne serai jamais ben ben capable ... Comme je l'ai dit à la directrice l'autre fois, icitte je vis l'enfer! **Elle se met à pleurer** (Entrevue de groupe, Granby, 14/1/92).*

Le processus d'intériorisation des préjugés.

Les conséquences des préjugés sur l'identité des personnes assistées sociales sont donc nombreuses et profondes. Mais la plus insidieuse de toutes ces incidences demeure sans contredit le processus par lequel les personnes ciblées par des préjugés finissent par intégrer, par intérioriser le jugement que la société porte sur elles.

Ce processus d'intériorisation semble emprunter deux avenues à la fois distinctes et

complémentaires. On intègre d'abord les préjugés pour les véhiculer dans les relations avec d'autres personnes assistées sociales. Tout se passe comme si le poids des préjugés était tellement lourd que les opprimé-e-s finissent par les intégrer, par adhérer à l'image négative que le discours dominant projette sur eux et sur elles. Par exemple, il n'est pas rare d'entendre des personnes dire que leur chèque serait plus élevé si moins de gens fraudaient l'aide sociale.

D'autre part, ce processus d'intériorisation se produit aussi à un plan strictement personnel et peut altérer plus ou moins considérablement la représentation que les personnes ont d'elles-mêmes, leur identité et leur manière d'être.

Dans une certaine mesure, on pourrait dire que l'intériorisation des préjugés fait en sorte qu'on devient ce que les préjugés disent de nous.

Mon expérience m'a aussi permis de constater que plusieurs personnes assistées sociales deviennent ce que les préjugés disent d'elles. Elles deviennent incapables, elles perdent leurs moyens, elles ne souviennent plus qu'elles sont capables de faire quelque chose. C'est comme si elles rentraient dans ce modèle sans pouvoir faire autre chose. C'est tellement intégré, c'est tellement fort que ça prend toute une pédagogie, une sorte de dynamite pour faire sauter ce carcan-là. Elles te le disent elles-mêmes; elles se sentent comme des robots et elles sont surprises de redécouvrir qu'elles sont des personnes, qu'elles sont capables de relations, de faire des choses, elles le redécouvrent (Entrevue de groupe avec des militant-e-s, Montréal).

Cette intériorisation a des incidences très subtiles sur la personnalité et sur l'image de soi, comme l'illustre le témoignage suivant.

Le manteau de Gilberte

J'ai acheté un manteau de drap après les fêtes. Le prix avait été coupé. Puis, il n'avait pas été vendu et le prix avait été coupé encore une fois. J'ai vérifié à tous les jours pour voir si le prix baisserait encore. J'ai pris une chance et j'ai attendu que le prix soit encore coupé. Je l'ai

acheté, là, vraiment pas cher... mais je suis gênée de le porter parce qu'il est beau ... j'avais besoin de me faire un cadeau après les Fêtes, mais c'est comme si j'avais honte de porter mon manteau parce qu'il est beau et qu'une personne assistée sociale ne devrait pas avoir du beau linge.

4) AGIR ENSEMBLE

Nous souhaitons que cette brève analyse des préjugés dont sont victimes les personnes assistées sociales, de leur nature, de leurs caractéristiques, des sources par lesquelles ils sont transmis et reproduits et de leurs conséquences sur l'identité personnelle et sociale, aura suscité une réflexion et une prise de conscience.

Bien entendu, il nous faut maintenant penser aux moyens d'action qui sont à notre portée pour poursuivre l'action émancipatrice que vise le présent ouvrage.

D'abord, il convient de bien cibler nos actions. À ce chapitre, nous privilégions une approche de conscientisation qui viserait d'abord les personnes assistées sociales elles-mêmes, ainsi que les intervenants et intervenantes sociaux qui travaillent quotidiennement avec ces mêmes personnes. Ensuite, seulement, pourrions-nous envisager des actions visant à sensibiliser un public plus large à l'intérieur duquel on pourrait identifier quelques cibles prioritaires comme les travailleurs et travailleuses à faibles revenus, les employeur-e-s et les élites politiques.

Certes, le travail des intervenant-e-s est régi par des contraintes qui limitent leurs possibilités de s'investir dans une telle démarche de conscientisation. Pour composer avec ces contraintes, il convient d'abord de faire preuve de réalisme et de savoir définir son rôle à l'intérieur des limites qui nous sont imposées. Ainsi les intervenants et intervenantes sociaux peuvent:

- s'impliquer davantage dans les revendications visant à améliorer les conditions socio-économiques et le sort des personnes assistées sociales (en matière d'emploi, de filet social, de conditions de

logement, d'insertion sociale et professionnelle), tout en incitant ces mêmes personnes à en faire autant;

- questionner les limites des pratiques sociales qui individualisent les causes des problèmes sociaux sans tenir compte de l'environnement des personnes et des rapports sociaux de domination et contribuer activement à la redéfinition de ces mêmes pratiques;
- développer et participer à des initiatives d'éducation du public sur la question des préjugés contre les personnes assistées sociales.

Afin de faciliter cette prise de conscience, qui devrait servir de levier à de futures actions visant l'émancipation des personnes assistées sociales, nous concluons cet ouvrage en présentant six outils d'animation conçus par des regroupements de personnes assistées sociales. Le choix de mettre en valeur le travail de ces groupes se justifie par le rôle fondamental qu'ils semblent jouer auprès des personnes assistées sociales et dont nous pouvons tirer de riches enseignements en toute humilité.

C'est du moins ce qui ressort de la démarche d'analyse ayant mené à la rédaction de ce guide, qui a clairement montré que l'implication dans des groupes communautaires voués à la défense de leurs intérêts s'avère être, dans la trajectoire de vie de plusieurs personnes assistées sociales, un moyen privilégié dans la stratégie de sortie de l'aide sociale, que cette implication se fasse sur une base participative ou plus militante.

Le rôle que les participant-e-s jouent dans ces groupes communautaires autonomes les revalorise. Ces organismes du milieu, auxquels

les personnes s'identifient souvent plus facilement, contribuent à leur faire découvrir leurs capacités et reprendre confiance en elles. Ils brisent la solitude et reconstituent des liens sociaux, créent des rapprochements et des solidarités, les aident à retrouver leur dignité et à combattre la culpabilité et la honte qui accompagnent leur statut social, et permettent l'acquisition de certaines compétences.

Voici la liste des outils d'animation que nous vous proposons pour poursuivre la démarche de conscientisation et entreprendre des actions concrètes pour dépasser ces préjugés et contribuer à l'émancipation de ces mêmes personnes:

- l'exercice du budget;
- le jeu *Tomber sur l'aide sociale : le Bien-être ça se vit comment?*
- le guide d'animation pour donner suite au visionnement du vidéo *Misère made in Québec*;
- le jeu des statues parlantes;
- le jeu des mots sur la réalité du vécu d'une personne assistée sociale;
- l'atelier *Pour dépasser les préjugés de nos sociétés*.

Pour des questions concernant les différentes animations proposées, vous pouvez contacter la permanence du FCPASQ au 514-987-1989 ou à l'adresse sol@fcpasq.qc.ca

L'exercice du budget

Cet exercice fort simple est inspiré du proverbe anglais: « Money talks » (« L'argent est roi »). Vous devez d'abord faire votre propre budget mensuel, ou celui de votre famille selon le cas, à partir de votre situation réelle, c'est-à-dire en basant vos calculs sur votre propre revenu (individuel ou familial selon le cas). Puis vous refaites la même démarche, mais en utilisant cette fois comme base de calcul le revenu auquel vous auriez droit si vous étiez prestataire

de l'aide sociale. Pour connaître ce montant, utilisez le tableau des prestations d'aide sociale à la page suivante, en ajoutant le crédit pour la solidarité, le remboursement de TPS et, s'il y a lieu, les versements du « Soutien aux enfants » ci-dessous (*Montants ajustés à 2012*).

Le but du jeu consiste à balancer ce second budget et à établir la stratégie qui vous permettra d'y arriver. Bonne chance!

Crédit d'impôt pour la solidarité 2012 (Par mois)	
Paramètres	Montants
Personne seule	75,67 \$
Parent seul avec 1 enfant	84,83 \$
Couple sans enfants	96,25 \$
Couple avec 1 enfant	105,42 \$
Pour chaque enfant additionnel	9,18 \$

Note : Le calcul comprend les parties TVQ et logement, sur la base de revenus d'aide sociale.

Remboursement de la TPS (Pour l'année)		
Paramètres	2011-2012	2012-2013
Crédit pour adulte admissible	253 \$	260 \$
Crédit pour enfant admissible âgé de moins de 19 ans	133 \$	137 \$
Équivalent du montant pour conjoint pour les parents célibataires	253 \$	260 \$
Supplément pour adultes célibataires	133 \$	137 \$

Note : Les personnes à l'aide sociale ont droit au montant maximal.

Soutien aux enfants – 2012 (Pour l'année)	
Paramètres	Montants
Soutien maximal	
1 ^{er} enfant	2 263 \$
2 ^e enfant	1 131 \$
3 ^e enfant	1 131 \$
4 ^e enfant et enfants suivants	1 696 \$
Famille monoparentale	+ 793 \$

Note : Les personnes à l'aide sociale ont droit au soutien maximal.

Programme d'aide sociale – 2012 (Par mois)				
	Prestation de base	Allocation pour contraintes temporaires	Prestation totale	Revenu de travail permis sans réduction
1 adulte				
Sans contraintes	589 \$	0 \$	589 \$	200 \$
Avec contraintes temporaires	589 \$	126 \$	715 \$	200 \$
1 adulte seul hébergé ou tenu de loger dans un établissement en vue de sa réinsertion sociale ou 1 personne mineure hébergée avec son enfant à charge	191 \$	0 \$	191 \$	200 \$
1 conjoint d'étudiant				
Sans contraintes	163 \$	0 \$	163 \$	200 \$
Avec contraintes temporaires	163 \$	126 \$	289 \$	200 \$
2 adultes				
Sans contraintes	913 \$	0 \$	913 \$	300 \$
Avec contraintes temporaires	913 \$	216 \$	1 129 \$	300 \$
2 adultes dans des situations différentes				
1 adulte sans contraintes et 1 adulte avec contraintes temporaires	913 \$	126 \$	1 039 \$	300 \$
Note 1 : La prestation de base du Programme d'aide sociale accordée aux personnes ou aux familles qui habitent avec un de leurs parents est réduite de 100 \$ par mois (de 50 \$ par mois, dans le cas des conjoints d'étudiants), sauf dans certaines situations.				
Note 2 : L'adulte qui participe à une mesure d'aide à l'emploi ou à un programme d'aide et d'accompagnement social peut recevoir, en plus de sa prestation, une allocation d'aide à l'emploi ou une allocation de soutien. Cependant, cette participation pourrait annuler l'allocation pour contraintes temporaires.				

Sources des tableaux

TPS : http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/gsthst/gstc_pymnts-fra.html

Crédit pour la solidarité : http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/services/sgp_cis/default.aspx

Soutien aux enfants : http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants/paiement/Pages/montant.aspx

Prestations d'aide sociale : http://www.mess.gouv.qc.ca/solidarite-sociale/programmes-mesures/assistance-emploi/tableau_prestations.html#note1

Jeu : Tomber sur l'aide sociale; le Bien-être, ça se vit comment ?

Auteure : Nicole Desrosiers,
Centre d'information communautaire, St-Hyacinthe

Bien sûr, ce jeu a été conçu au début des années 1990. Certaines parenthèses ont été ajoutées pour actualiser son contenu.

Orientation générale

Le jeu *Tomber sur l'aide sociale* veut faire vivre aux participant-e-s la situation économique difficile vécue quotidiennement par les personnes assistées sociales dans le but de faire tomber les préjugés qui circulent à leur égard.

Sont requises pour le jeu :

1 ou 2 personnes	Accueil pour l'inscription
1 à 4 personnes	Agent-e-s du Centre Travail Québec (maintenant il s'agit des Centres locaux d'emploi – CLE)
1 ou 2 personnes	Comité de révision, si nécessaire
1 personne pour	Groupe XYZ, groupe communautaire de défense des droits des personnes assistées sociales
1 ou 2 personnes	Caisse populaire ou banque (changer les chèques, payer les comptes, paiement de l'auto, permis, assurances, etc.)
1 personne	Différents kiosques : loyer, électricité, chauffage, téléphone, épicerie
2 ou 3 personnes	Table ronde : pharmacie, vêtements, auto, gaz et entretien, sortie et loisirs, gardienne

Accessoires :

Feuille d'inscription	Questionnaires sur leur situation
Formulaires d'aide sociale	Agenda du mois
Chèques d'aide sociale	Menu de la semaine
Liste d'épicerie	Questionnaires d'évaluation
Chèques d'allocations familiales (maintenant appelé Soutien aux enfants)	Livre de la Loi 37 (maintenant il s'agit de la loi 57)
Pancartes pour les kiosques	Feuilles de barèmes
L'argent	Papier collant
Les enveloppes d'imprévus	Crayons
Collant d'identification	

Déroulement du jeu

- 🕒 On leur apprend qu'ils et elles vont vivre une mise en situation : on les informe qu'ils et elles ne sont plus admissibles à l'assurance-chômage et l'aide sociale les attend.
- 🕒 1 à 4 personnes (selon la grosseur du groupe) leur remettent individuellement certaines parties d'une vraie demande d'aide sociale.

- Ⓜ Les participant-e-s remplissent une vraie demande d'aide sociale, sauf les précisions sur les comptes de banque ou de caisse.
 - Ⓜ Les participant-e-s devront, individuellement ou en couple, rencontrer un agent ou une agente du Centre local d'emploi. (Le rôle de l'agent ou de l'agente sera tenu par des personnes assistées sociales qui ont une connaissance de base de la loi d'aide sociale actuelle. Il y aura de 1 à 5 personnes (selon le groupe) qui tiendront ce rôle de façon à ce que ça se déroule rondement).
 - Ⓜ Les agent-e-s les avertissent qu'on ne tiendra pas compte de l'argent qu'ils ont à la caisse ou à la banque étant donné que la mise en situation n'est jouée que pour la journée. Par contre, on précisera que dans la réalité, quand on fait une demande d'aide sociale, on en tient compte. D'autres informations nécessaires leur seront données également.
 - Ⓜ Selon les barèmes de l'aide sociale, les agent-e-s remettront des chèques qui seront adressés à leur nom.
 - Ⓜ Les participant-e-s se rendent au kiosque « Caisse populaire ou Banque » pour changer leur chèque. On leur remet également leur agenda du mois. Cet agenda comprend toutes les dépenses qu'ils ont déclarées dans le premier questionnaire qu'ils ont reçu au début et qu'ils auront à payer ou à réduire dans les différents kiosques en débutant par le paiement du loyer.
 - Ⓜ Les participant-e-s arrivent à l'épicerie. Avec l'argent qui leur reste, ils devront faire une épicerie et évidemment couper sur la nourriture.
 - Ⓜ On leur remet une enveloppe qui contient un imprévu du mois, selon le nombre d'enfants qu'ils et elles ont, une auto ou autres.
 - Ⓜ Il y aura, sur place, le bureau du groupe XYZ (groupe de défense des droits des personnes assistées sociales). Une personne sera là pour faire le même travail qu'elle fait auprès des personnes assistées sociales. Les gens pourront venir la consulter pour des renseignements. Elle les aidera dans la mesure du possible. Si les personnes ne connaissent pas le groupe où se déroule cette activité, elles apprendront qu'il y a quelqu'un qui peut aider les bénéficiaires de l'aide sociale.
-

🗨 Travail en atelier : Les personnes échangent entre elles. Qu'elle a été leur expérience ? (car chacune des personnes présentes aura une situation un peu différente). Que retiennent-elles de cette expérience ? Est-ce que c'était facile ? Difficile ? Toutes les autres questions que vous trouvez pertinentes pour un travail d'atelier peuvent être posées.

🗨 Plénière : On revient en grand groupe pour partager.

🗨 Évaluation du jeu : Comment ressort-on du jeu ? Est-ce que nos perceptions ont changé ? L'objectif de faire « tomber les préjugés » est-il atteint avec cette expérience ?

Misère Made in Québec

Guide d'animation

Auteur : ODAS (Organisation d'aide aux sans emploi) du Sud-ouest

Après le visionnement :

- En regardant la réalité des personnes assistées sociales, qu'est-ce qui t'a le plus touché?
- En quoi leur vécu est-il différent ou semblable au tien?
- Quels sont les préjugés qui circulent à leur sujet? De qui sont-elles victimes?
- Nommer des causes qui conduisent au B.S.
- Suggérer des solutions possibles pour mieux vivre cette situation.
- Quand tu rencontres une personne sur l'aide sociale qui réclame de l'aide, quelle est ta réaction ? Ton attitude est-elle suffisamment « politisée » ?

VINGT ANS PLUS TARD

Misère Made in Québec est le titre d'une cassette vidéo de la fin des années '80 faisant état des conditions de vie des personnes assistées sociales. Elle est presque introuvable maintenant, mais il en reste quelques copies à l'Organisation d'aide aux sans emploi (ODAS). Vous pouvez les contacter par téléphone : (514) 932-3926 ou par courriel : odas@bellnet.ca .

Aussi, on peut faire la même animation avec la série documentaire télévisée créée en 2011, *Nafragés des villes*, disponible sur internet au <http://www.tou.tv/naufages-des-villes> particulièrement l'épisode 5 sur les préjugés et les mythes.

Jeu des statues parlantes

Auteur : Yvan Comeau, membre auxiliaire du REPAS

Matériel

- Feuilles d'animation
- Crayons feutre
- Papier collant
- 5 écriteaux : milliardaire, médecin, électricien/électricienne, journalier/journalière et personne assistée sociale

Composition du groupe

- 8 à 20 personnes peuvent constituer le groupe pour participer au jeu des statues parlantes;
- Il faut nécessairement que quelques personnes assistées sociales soient présentes afin qu'elles puissent présenter les effets du passage vers l'aide sociale sur leur statut;
- On doit faciliter l'expression des personnes assistées sociales (groupe anonyme, sous-groupe, etc.) si elles sont minoritaires dans un groupe de personnes en emploi.

Objectifs

- Nommer les processus permettant à l'emploi de déterminer en partie le statut social;
- Raconter comment chaque personne a vécu la perte d'emploi et, conséquemment, de statut;
- Identifier des sources alternatives de statut social;
- Évaluer l'activité.

Moyens pédagogiques

Introduction : il y a deux sortes de statut (statue) :

- Il y a des statues muettes (en plâtre, en papier, en bois, en bronze etc.);
- Il y a le statut. C'est la situation sociale, la position sociale, le prestige qu'a une personne dans la société. Un statut, ça parle, ça dit où on est dans la pyramide sociale;
- Nous verrons dans notre jeu que les statuts, ça parle.

La personne qui anime présente 5 statues symbolisées par des participantEs qui présentent un écriteau nommant leur personnage. Ce sont des statues qui peuvent parler, comme nous le verrons. La première symbolise un milliardaire canadien qui possède entre autres une île dans les Caraïbes. La deuxième désigne unE médecin pratiquant dans la municipalité. La troisième représente unE électricienNE. La quatrième symbolise unE journalierE. Enfin, la cinquième personnifie une personne assistée sociale.

L'assistance est divisée en 5 sous-groupes. À chaque sous-groupe correspond un des personnages identifiés plus haut.

Pour déterminer un statut, il faut connaître où se situe chaque personnage dans la pyramide sociale. L'animation présente rapidement la pyramide sociale¹¹. Chaque sous-groupe se consulte brièvement et détermine où se place son personnage dans la pyramide sociale. Une courte plénière permet de placer les écriteaux dans la pyramide.

Chaque sous-groupe discute, ce qui donne le prestige (le statut) à chaque personnage. Après 10 minutes de discussion, une plénière permet de mettre en commun les processus qui donnent du prestige. L'animation écrit sur des feuilles d'animation les propos essentiels de chaque sous-groupe. Une synthèse permet de dégager les principaux processus qui attribuent le statut social.

Au besoin, l'animation peut compléter la liste sachant que les processus suivants attribuent un statut aux groupes et aux individus :

Les biens possédés	La scolarité
Les valeurs de la société	Le quartier de résidence
Le pouvoir dans la société	Le métier
L'information	L'apparence
Le langage	L'association professionnelle

Lorsque la synthèse des processus est complétée et écrite, l'animation demande aux participantEs : « Sachant ce qui donne du statut dans la société, comment avez-vous vécu votre passage à l'aide sociale? » La discussion peut être stimulée en revenant sur la synthèse des processus qui attribuent le statut social.

Pour terminer l'échange, les questions suivantes sont proposées au groupe :

- Le statut dépend de l'organisation à laquelle on se réfère. Est-ce que le Groupe XYZ (association de personnes assistées sociales) vous redonne du statut (du prestige)? Si oui, comment?
- Y a-t-il d'autres groupes qui vous donnent du statut (famille, autre association)?
- Croyez-vous que le mouvement des personnes assistées sociales peut permettre d'avoir plus de statut?

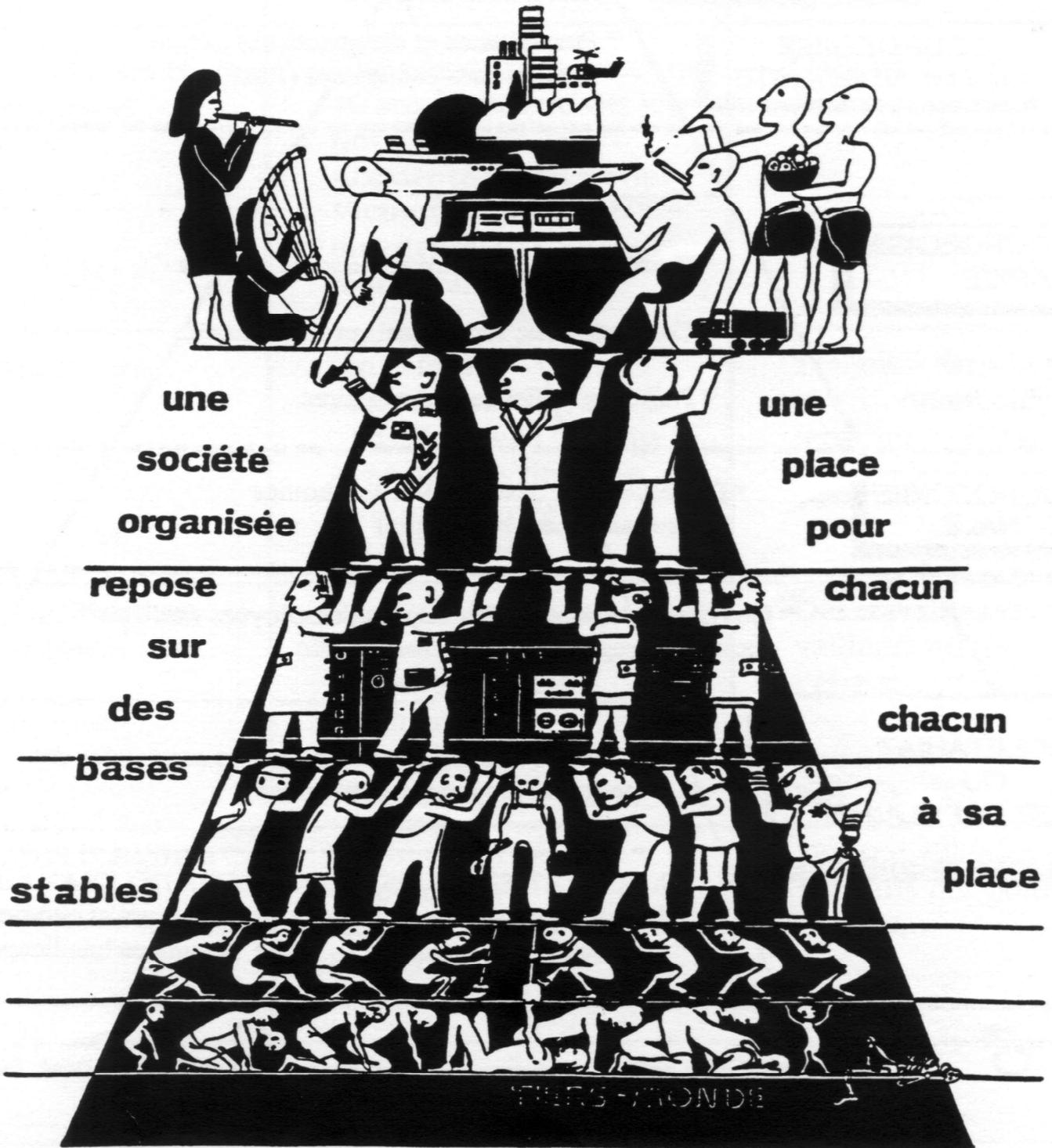
En terminant, les personnes disent ce que le jeu leur a apporté, les améliorations qu'elles verraient et les suites qu'elles souhaitent.

Horaire de la session

Introduction	5 minutes
Statut et pyramide sociale	30 minutes
Statut et vécu de l'aide sociale	20 minutes
Les sources alternatives de statut	15 minutes
Évaluation	20 minutes

¹¹ Voir un exemple de pyramide sociale à la page 39 de ce document.

Pyramide sociale



Jeu de mots sur ma réalité et mon vécu de personne assistée sociale

Animation inspirée de : « L'insécurité maximum garantie » (Gisèle Ampleman et Jean-Yves Desgagnés), Les cahiers de la conscientisation – numéro 4, Collectif québécois d'édition populaire, 1994.

Introduction

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) est un regroupement national d'une trentaine d'associations locales, vouées à la défense des droits et à la promotion des intérêts des personnes assistées sociales. Il existe depuis 1974 et il est issu de la tradition des groupes axés sur la défense des droits et privilégiant une stratégie de conflit et de lutte pour les faire respecter. Selon la typologie de l'organisation communautaire de Gérald Doré, le FCPASQ se retrouve dans le paradigme de la « politisation », c'est-à-dire dans « une pratique tentant de relier des actions collectives actuelles à des perspectives de transformations des structures politiques » (Doré, 1985).

Depuis plusieurs années, il s'est fait à l'intérieur des groupes de personnes assistées sociales et au sein du FCPASQ, un travail de conscientisation développé par Paolo Freire, un éducateur populaire brésilien. Cette approche repose sur le postulat que les personnes assistées sociales sont les premiers « sujets » de leur libération.

Sur la base de ce postulat, ces intervenants et intervenantes se sont mises à l'école des personnes assistées sociales afin de connaître et de comprendre leur « univers culturel » : leur langage, leurs rêves, leurs pratiques de résistance, leurs stratégies de subsistance, leurs intérêts, leurs besoins, etc.

À partir de ces connaissances, une démarche de conscientisation a été élaborée afin de travailler les peurs et les préjugés et d'amener les personnes assistées sociales à faire le passage du « Je » au « Nous », de l'individuel au collectif, de la conscience soumise à la conscience critique libératrice.

L'outil d'animation que nous vous présentons dans le cadre de ce guide est inspiré d'une session de trois jours portant sur la loi d'aide sociale et conçu pour les personnes assistées sociales, dans une perspective conscientisante.

Le jeu des mots, comme nous appelons cet outil, est utilisé au tout début de la session pour permettre aux personnes assistées sociales d'exprimer leur vécu, d'aborder la question des préjugés et de faire un premier travail pour vaincre les sentiments de gêne et de honte qui les empêchent de se considérer comme des sujets de l'histoire et de s'organiser en vue de leur libération collective. Nous croyons que cet outil peut être utilisé en dehors de la session pour faire un travail sur les préjugés avec les personnes assistées sociales et c'est pourquoi nous avons choisi de l'inclure dans le présent guide.

En quoi consiste cet outil ?

On place sur des tables une **cinquantaine de mots** écrits sur des cartons de couleurs différentes (voir le **tableau 1** à la page 42). Les personnes se promènent en silence et choisissent entre 3 et 5 mots qui répondent bien aux questions suivantes. Les cartons doivent rester sur la table puisque souvent plusieurs personnes choisissent les mêmes mots. Des cartons sont blancs si les personnes veulent ajouter leurs propres mots.

Questions à se poser :

1. Pourquoi suis-je allé à l'aide sociale la première fois ?
2. Comment ai-je vécu cela ?
3. Comment ai-je perçu mon agent/agente ?

OU

1. Qu'est-ce qui m'a mis en contact avec les personnes assistées sociales ?
2. Comment ai-je vécu ce premier contact ?

Ensuite, à tour de rôle, les personnes présentes vont partager leur vécu. Il est très important de respecter le rythme des personnes. Ce retour à son histoire d'hier n'est pas toujours rose, sa verbalisation en présence de plusieurs est lourde de sens. Si l'une ou l'autre hésite à s'exprimer, la personne à l'animation respecte ce silence. Tout le monde prend la parole au moment qui lui convient. À mesure que les personnes se racontent dans ce vécu économique, politique et culturel, on note dans la **grille synthèse** les éléments les plus importants (voir le **tableau 2** à la page 43).

L'animation demande aux personnes de nommer ce qu'elles retiennent de cette première activité. La synthèse soit être faite par les participant-e-s. L'important est de trouver des liens entre les différents vécus, les histoires qui se rejoignent, les sentiments communs, etc.

Nous poursuivons la discussion en classant les mots non choisis dans la grille. Souvent, les mots restant sont liés aux préjugés et aux droits. Une fois les mots classés, on introduit certaines pistes de réflexion en guise de conclusion :

- ✚ La vie tenace des préjugés : pourquoi n'avons-nous pas choisis certains mots ? Correspondent-ils à la réalité ? À qui servent ces préjugés ? De qui les entend-on dans la société ? Qu'est-ce qu'on entend dans les médias ? Que font les député-e-s ?
- ✚ L'aide sociale n'est pas un choix : est-ce que l'aide sociale est notre choix ? Qu'en est-il de l'expression « tomber à l'aide sociale » ? Est-ce qu'on tombe par choix ?
- ✚ L'aide sociale n'est pas de la charité, mais un droit : Est-ce que nous nous sentons dignes d'être à l'aide sociale ? Quels ont été nos sentiments vécus ? Ces sentiments vécus nous donnent-ils une impression que l'aide sociale est un droit ?

- Les préjugés et les rêves : on se pose la question « à quoi rêvons-nous » ? Est-ce que ces rêves correspondent aux mots véhiculés par les préjugés ? En quoi sont-ils différents ?

Tableau 1

Cartons blancs (mots correspondant aux besoins essentiels)	Cartons bleus (mots correspondant à des situations)	Cartons mauves (mots correspondant aux sentiments vécus)	Cartons beiges (mots correspondant aux caractéristiques de l'agent ou de l'agente)	Cartons jaunes (mots correspondant aux préjugés)	Cartons verts (mots correspondant aux droits)
Nourriture Chauffage Déménagement Vêtements Électricité Médicaments Meubles Argent Prêt Dépannage Logement	Séparation Divorce Maladie Mortalité Feu Chômage École Grossesse Jobbines Sans emploi Fermeture d'usine Enfants Alcoolisme Programme d'emploi Mesures d'employabilité Violence conjugale	Honte Révolté-révoltée Peur Dépressif-dépressive Attente Humilié-humiliée Colère Charité Pleurs Insécure Culpabilité Méfiance Harcèlement	Sévère Humain-humaine Écœurant-écœurante Méprisant-méprisante Sympathique Intimidant-intimidante Juge Contrôlant-contrôlante	Roulotte Auto Floride Loto Vidéo Jeux vidéo Bingo Ski-doo Bijoux Chalet Vacances Bière Drogues	Droits

Tableau 2

Grille synthèse : Pourquoi ai-je demandé de l'aide sociale ?

Pourquoi ai-je demandé l'aide sociale?		Comment ai-je vécu cela?	
Besoins essentiels	Situation personnelle	Mes sentiments	Perception de l'agent-agente
Les préjugés	À quoi rêvons-nous?	Mes droits quels sont-ils?	

Pour dépasser les préjugés de nos sociétés

Consignes pour la session

Atelier 1 :

Classer les préjugés que vous retrouvez ou que vous entendez dans vos milieux en les identifiant comme :

entendu le plus souvent
préjugé ancien

entendu le moins souvent
préjugé nouveau

Atelier 2 :

À partir des principaux « préjugés » ou « fausses explications » dans nos milieux :

- Identifier :

- D'où viennent les préjugés? (où sont-ils produits?);
- Qui les véhicule? (comment ils sont répandus, par qui, par quels moyens?);
- Comment ils sont ou non intériorisés? (ceux qui en sont victimes s'approprient l'image).

- Vos propres explications, votre propre analyse des « causes réelles » que l'on cache ou légitime par les préjugés, slogans, fausses explications.

Atelier 3 :

- Face aux préjugés analysés :

- Quelle est l'attitude de la population que nous côtoyons? (membres de nos organisations ou milieux dans lesquels nous travaillons) ;
- L'explication qu'ils ont de la situation ;
- Ce qu'ils font spontanément.

- Ce que nous faisons dans nos groupes respectifs.

Auteure : Colette Humbert

Lectures recommandées

BATESON, G. et J. RUESH (1988). *Communication et société*. Paris, Éditions du Seuil.

DE GAULEJAC, Vincent (1989). « Honte et pauvreté », *Santé mentale au Québec*, XIV, 2, p.128-137.

DORÉ, Gérald (1985). « L'organisation communautaire : définition et paradigme », *Service social*, 34, 2-3, p.210-230. Disponible sur <http://id.erudit.org/iderudit/706269ar>

GOFFMAN, Erving (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris, Éditions de Minuit.

LESSARD, M.-A. (1987). « L'univers des pauvres et de la pauvreté » dans GAUTHIER, M. (dir.), *Les nouveaux visages de la pauvreté*. Québec. Institut québécois de recherche sur la culture.

MARTHONE, J. et J.-P. ASSELIN (1992). *Mise au point. Comment répondre aux 4 grands préjugés contre les personnes appauvries et comment résoudre le problème de la pauvreté*. Traduction d'une conférence de Graham RICHES, professeur à la Faculté de travail social de l'Université de Régina, ayant pour titre « Pauvreté et chômage : préjugés, responsabilité et choix », donnée le 25 mai 1987 dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association des services à la famille de l'Alberta.

MINISTÈRE DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU (MMSR) (1988). *Évaluation de la pertinence des interventions en développement de l'employabilité auprès des clients à l'aide sociale. Rapport no 1, Volet : Agents de développement de l'employabilité*. Direction de l'évaluation et de la statistique, janvier.

MINISTÈRE DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU (MMSR) (1988a). *Évaluation de la pertinence des interventions en développement de l'employabilité auprès des clients de l'aide sociale. Rapport no 2, Volet : Clients et ex-clients de l'aide sociale*. Direction de l'évaluation et de la statistique, juin.

MINISTÈRE DE LA MAIN D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MMSRFP) (1990). *La pauvreté au Québec. Situation récente et évolution de 1973 à 1986*. Québec, Les Publications du Québec.

MINISTÈRE DE LA MAIN D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MMSRFP) (1991). *Rapport annuel 1990-1991*. Québec, Les Publications du Québec.

MOSSÉ, E. (1985). *Les riches et les pauvres*. Paris, Éditions du Seuil, Points Économie.

NOËL, Lise (1989). *L'intolérance. Une problématique générale*. Montréal et Paris, Éditions du Boréal et du Seuil.

VIE OUVRIÈRE (1980). Les politiques dites sociales. Vol XXX, #146, juin-juillet.

WATZLAWICK, P. (1978), *La réalité de la réalité : confusion, désinformation, communication*. Paris, Éditions du Seuil.

Annexe 1

Schéma d'entrevue avec les militant-e-s des groupes

1. Rencontrez-vous souvent des personnes assistées sociales dans le cadre de votre travail?
2. Pourquoi viennent-elles vous voir? Que vous demandent-elles? Que faites-vous pour elles?
3. Comment se perçoivent-elles en tant que personnes assistées sociales?
4. D'après vous, l'image que la société véhicule des personnes assistées sociales correspond-elle à ce que vous observez quotidiennement?
5. Selon vous, les personnes assistées sociales sont-elles l'objet de préjugés?
6. Si oui, lesquels? Quels sont ces préjugés?
7. Comment ces préjugés s'expriment-ils?
8. Où s'expriment-ils?
9. Qui véhicule ces préjugés à l'endroit des personnes assistées sociales?
10. D'après vous, à quoi servent ces préjugés?
11. Comment les personnes assistées sociales sont-elles affectées par ces préjugés, c'est-à-dire, qu'est-ce que ça leur fait? Comment se sentent-elles?
12. Comment peut-on combattre ces préjugés? Qu'est-ce que votre groupe fait à ce chapitre?
13. Si je vous demandais de donner la définition de « préjugé », quelle serait-elle?

Pouvez-vous me parler de votre expérience à l'école?

- caractéristiques de l'école
- nature de la formation
- climat d'étude (rapports avec les profs et les autres élèves)
- diplôme visé/obtenu
- appréciation générale : satisfaction/insatisfaction

Questions relatives à la perception de leur statut de personnes assistées sociales

- D'après vous pourquoi quelqu'un devient-il assisté social?
- Vous sentez-vous l'objet de préjugés de la part des gens?
 - Si oui, lesquels?
 - Quels sont ces préjugés?
 - Comment ces préjugés s'expriment-ils?
 - Où s'expriment-ils?
 - Qui véhicule ces préjugés?